



SPECTACLE HOMMAGE AUX PROFS



Consultez le site de la FAE (lafae.qc.ca) pour connaître les artistes invités au spectacle *Hommage aux profs*, le 3 octobre à la Tohu.

PROFMATIC

Visionnez la nouvelle pub de la FAE à l'adresse lafae.qc.ca.



-apd

Réunion extraordinaire, ce soir au Centre Antique, 6086, rue Sherbrooke Est (métro Cadillac). Nous adopterons la position de l'Alliance sur le bulletin unique.

TISSER NOS SOLIDARITÉS

Nous serons en grève le 30 septembre. La première des trois journées du mandat que nous avons donné à la FAE en avril dernier. Nous, les profs membres des syndicats affiliés à la FAE, serons aussi les premiers et les seuls de tous les employés de l'État en arrêt de travail à ce moment.

Depuis que nous avons donné l'impulsion au printemps dernier, les mandats de grève des syndicats affiliés aux autres centrales syndicales s'accumulent à un rythme exponentiel.

Ce n'est pas le fruit du hasard, car nos collègues de la fonction publique font tous face à un employeur qui refuse de négocier et qui veut faire avaler de force ses mesures d'austérité. C'est aussi dans l'ordre des choses : avant qu'un convoi de plusieurs wagons se forme, il faut toujours mettre une locomotive sur les rails. La locomotive, c'est nous. Comme ce fut le cas lors de l'adoption des moyens de pression et du débat public dans les médias sur les enjeux en éducation. Ce leadership est tout à notre avantage. Il tient d'abord à notre détermination, mais surtout à la façon dont nous avons réussi à expliquer les enjeux et à rallier une grande partie de la population à notre cause. La solidarité que nous avons établie entre nous, mais aussi auprès des employés des services publics, des parents de nos élèves et des citoyens en général compte pour une bonne part dans ce ralliement.

DES SOLIDARITÉS BIEN TISSÉES

L'Alliance travaille sans relâche depuis plus de cinq ans à tisser des liens de solidarité avec les dirigeants des syndicats représentant le personnel non enseignant. Nous faisons cause commune de façon très active dans la Coalition pour des écoles saines, dans la lutte aux compressions du gouvernement en éducation, pour le maintien du territoire intégral de la CSDM ou pour contester les suppressions de postes et la sous-traitance dans toutes les catégories d'emploi. Des pas de géants ont également été faits pour nous rapprocher des parents afin de lutter côte à côte sur ces mêmes causes. Plus que jamais, on peut affirmer : « Parents et enseignants, même combat pour sauver l'école publique. » Les parents, le personnel et la population en général comprennent que l'amélioration des conditions d'apprentissage est directement reliée à celle des conditions d'exercice du personnel scolaire.

Nous, membres de CA, personnes déléguées, membres de l'Alliance, travaillons tous ensemble à renforcer cette solidarité. Chacun y a contribué

*Les fanions sont livrés aujourd'hui.
Placez-les en lieu sûr.*

— **BIS**
05

à sa façon. Nous avons tous constaté que nos collègues de l'APPA, du SPPMEM, du SNEE ou de l'Association des concierges se sont joints spontanément à nous lors des pique-niques et piquetages symboliques. Depuis avril, et notamment le 17 juin, nous avons manifesté collectivement devant la CSDM notre désaccord envers les compressions. Vous avez informé les parents et répondu à leur appel à la solidarité pour former des chaînes humaines. Vous avez coécrit des lettres aux médias pour dénoncer les coupes de services et signé les mêmes pétitions.

TOUS CONTRE L'AUSTÉRITÉ

La FAE a augmenté notre rapport de force en s'alliant à la FIQ pour négocier conjointement les conditions salariales des enseignantes et des infirmières. La FAE est partie prenante de la large coalition formée des syndicats de la fonction publique et des principaux groupes communautaires pour lutter contre l'austérité.

Nous avons réuni les conditions et rallié la grande majorité des acteurs de la société civile pour mener le même combat. Plus que jamais depuis les 40 dernières années, nous avons les conditions pour faire des gains en négociation et convaincre le gouvernement d'abandonner l'austérité.

Nous devons toutes et tous maintenir et améliorer les solidarités que nous avons établies. Invitons les parents et les citoyens à piqueter et manifester avec nous.

Nous serons les premiers à le faire le 30 septembre et nous n'avons qu'une chance de faire une première bonne impression.

●
Catherine Renaud, présidente



ÉDUCATION DES ADULTES

CALCUL ET DISTRIBUTION DE LA TÂCHE

En ce début d'année, plusieurs questions sur la tâche **individuelle** des enseignantes et des enseignants sont soulevées. D'abord des rappels : ► La tâche du prof régulier et du prof à temps partiel comporte trois volets, soit la tâche éducative (TE), la tâche complémentaire (TC) et le travail de nature personnelle (TNP), et la tâche est **hebdomadaire**. ► Pour le prof **avec une tâche à temps plein**, la distribution des 32 heures de présence au centre est la suivante : 20 heures de TE, 7 heures de TC et 5 heures de TNP. ► Pour celui avec une tâche à temps partiel, on applique la même répartition, mais au prorata du nombre d'heures semaine/20. ► Le prof à taux horaire n'est tenu d'effectuer que les heures d'enseignement. Cependant, si la direction lui demande d'être présent lors d'une journée pédagogique ou d'une réunion, il doit s'assurer d'être rémunéré pour **un minimum de trois heures**.

TÂCHE ÉDUCATIVE : Il s'agit de la présentation des cours et du suivi pédagogique **lié à sa**

spécialité s'il est requis par la CSDM. De plus, l'administration des tests de classement fait partie de la tâche éducative.

TÂCHE COMPLÉMENTAIRE : Il s'agit d'activités qui sont liées à la fonction générale (11-10.02 de l'*Entente nationale*), **notamment** la préparation de cours, la correction d'examen, les rencontres pédagogiques, les rencontres d'étude de cas d'élèves, les rencontres ou réunions avec la direction, la participation à un ou des comités, tels le CPEPE et le CLP, la préparation de matériel pédagogique, le suivi de dossiers d'élèves **sans la présence d'élèves** et le remplacement d'urgence (RU) — qui doit être placé pendant une période de la tâche complémentaire. Pendant la tâche complémentaire, souvent appelée disponibilité, **le prof n'est pas en présence d'élèves**. Un rappel important : les pauses de 5 minutes, décrétées par la CSDM il y a maintenant 10 ans, sont comptabilisées dans le temps de la tâche complémentaire.

On peut également inscrire du temps de tâche complémentaire pendant les pauses de 10 ou 15 minutes.

Au moment de compléter sa grille horaire, le prof **peut déterminer le moment de sa présence pour 3** des 7 heures, sous réserve de l'accord de la direction (11-10.04, *Convention collective locale*).

TRAVAIL DE NATURE PERSONNELLE : Il appartient à chaque prof de déterminer le contenu du travail à accomplir pendant le temps de présence lié au travail de nature personnelle. Évidemment, ce travail doit être en lien avec la fonction générale, mais n'a pas à être précisé à l'avance à la direction. On doit seulement indiquer dans sa grille horaire les moments où on fera du TNP.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la Fiche syndicale sur [la tâche à l'EDA](#) en ligne dans le site de l'Alliance.

● Chantal Forcier, conseillère

L'ENCADREMENT DES STAGIAIRES UNE TÂCHE À NE PAS PRENDRE À LA LÉGÈRE

Les objectifs du programme d'encadrement des stagiaires, instauré en 1994 par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), sont de favoriser l'accompagnement des stagiaires dans l'école, d'offrir de la formation pour les enseignantes et enseignants associés et de reconnaître leur contribution. Le Comité d'encadrement des stagiaires (CES), comité paritaire Alliance-CSDM, veille à ce que le budget alloué pour soutenir les enseignants dans cette tâche soit distribué et ventilé de façon à respecter les encadrements établis, dont vous trouverez le détail dans le document *Principes et balises pour l'utilisation de l'allocation ministérielle à l'encadrement des stagiaires*, que vous pouvez consulter dans le site de l'Alliance (sous l'onglet *INFORMATION*, cliquez sur *DOSSIERS* puis sur *ENCADREMENT DES STAGIAIRES*). Vous y trouverez toutes les informations en lien avec ce dossier. Notez bien que le budget qui vous est alloué pour chaque stage est de 460 \$ et que c'est à vous de décider, en respectant les balises, de la manière dont vous dépenserez cette allocation.

Cependant, malgré l'aide financière apportée, la tâche d'enseignant associé n'est pas toujours de tout repos. Lorsque le stage se déroule bien et que la communication est fluide, l'expérience est enrichissante et agréable. Mais lorsqu'il y a incompréhension, que le courant ne passe pas, qu'un stagiaire ne s'adapte pas ou qu'un conflit de personnalités s'installe, la tâche peut devenir très lourde. Il est important, dès le début du stage, de se procurer les coordonnées du superviseur de stage et de faire un suivi régulier, surtout si on remarque des difficultés. Les directions d'établissement devraient également être impliquées dans le processus. Encourager et soutenir ces futurs enseignants est essentiel pour s'assurer d'une bonne relève. Il faut profiter de l'aide qui nous est offerte pour accomplir cette tâche avec succès.

● Elaine Bertrand, vice-présidente

FORMATION SYNDICALE

PROCHAINE FORMATION SUR LE CPEPE

L'Alliance propose à ses membres une formation d'une journée pour répondre à leurs interrogations sur le CPEPE. Il y sera question du rôle de ses représentants, de ses pouvoirs, des modalités de fonctionnement, du budget, de l'annexe XXVIII, de la politique de consultation, bref, de tout ce qu'il est primordial de savoir afin de bien représenter les collègues dans l'établissement. Le CPEPE est un comité conventionné important avec un rôle pivot pour tous les autres comités. Voilà pourquoi il est essentiel de bien en connaître tous les rouages. Cette année plus que jamais, un bon fonctionnement de ce comité est essentiel. Les directions veulent s'approprier de plus en plus de pouvoir. Nous devons démontrer que nous sommes les professionnels de l'enseignement et nous devons participer aux décisions prises dans notre établissement.

Cette formation, avec libération syndicale, se tiendra **le jeudi 15 octobre 2015 de 9 h à 15 h 15**. Un dîner sera servi. Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 16 h le jeudi 8 octobre** en utilisant le [formulaire](#) en ligne dans le site de l'Alliance.

Prenons nos conditions de travail en mains!

RAPPEL — FORMATION SUR LA TÂCHE

La session de formation se tiendra **le jeudi 1^{er} octobre 2015 de 17 h à 19 h**. Une collation sera servie.

Les inscriptions doivent être transmises **avant 16 h le jeudi 24 septembre** en utilisant le [formulaire](#) en ligne dans le site de l'Alliance.

Pour de plus amples renseignements sur les activités de formation, contacter Fanny Pante au 514 383-4880, poste 238.

GRILLE HORAIRE DES TÂCHES

NE FAITES PAS LA TÂCHE DE LA DIRECTION

Au début de chaque année, plusieurs directions d'école remettent aux enseignants une grille horaire et leur demandent de « faire leur tâche » et de la retourner, complétée, à une date précise.

Il s'agit pourtant du travail de la direction ! En effet, la *Convention collective locale* précise, à la section 3 de la [clause 5-3.21](#), qu'au début de l'année scolaire, la direction remet à chaque enseignant, sous forme de grille horaire, sa tâche individuelle d'enseignement complétée par l'ajout des autres activités de sa tâche. Une description de cette tâche est remise à chaque enseignant sous forme d'horaire. Au plus tard le 15 octobre, une copie de cette tâche doit être affichée à l'école et une autre copie est remise à la personne déléguée.

On voit donc que c'est à la direction de remettre la tâche à l'enseignant et non le contraire. La direction doit indiquer sur la grille toutes les activités affectées : les cours, les surveillances, les accueils et déplacements, les périodes de disponibilité en tâche complémentaire pour le RU, pour les rencontres de concertation, les comités, etc. Elle peut aussi donner une marge de manœuvre en laissant l'enseignant proposer des activités professionnelles à accomplir dans sa tâche complémentaire et déterminer lui-même le moment de sa présence à l'intérieur des 27 heures, jusqu'à un maximum de 1 h 30 (primaire) ou de 3 h (secondaire). Par la suite, il ne restera pour l'enseignant qu'à indiquer les moments de l'accomplissement de son TNP.

Dans le contexte actuel, où l'Alliance insiste sur le respect de la semaine régulière de 32 heures, il est important de s'assurer que la direction ne dérogera pas de tous les encadrements de nos conventions collectives dans la confection des grilles horaires.

De plus, et ce n'est pas seulement valable dans un contexte de négociation nationale, il est important de se rappeler de cesser de faire le travail des autres corps d'emploi comme celui des secrétaires, des concierges, ou des professionnels non enseignants. Arrêtons aussi de faire le travail de la direction en exigeant qu'elle remette les tâches les plus complètes possible.

●
Christian Barrière, conseiller

APPELS DE CANDIDATURES

CONSEIL FÉDÉRATIF ET CONSEIL FÉDÉRATIF DE NÉGOCIATION

Cette année, l'Alliance doit constituer une délégation pour le Conseil fédératif (CF) ainsi qu'une délégation pour le Conseil fédératif de négociation (CFN). La délégation au CF sera appelée à participer à la mise en place de la plateforme sociopolitique de la FAE, à recevoir les perspectives résultant des travaux de la Commission itinérante, qui requièrent une réflexion sur les pratiques syndicales et la vie fédérative, à traiter de tout dossier en lien avec la pédagogie, tout cela en vue de préparer le Congrès de juin 2016. Pour sa part, la délégation du CFN traitera de l'état de la négociation, des plans actions à proposer et de l'*Entente nationale* le cas échéant.

Chacune des délégations de l'Alliance aux instances fédératives est formée de quatre membres du Conseil d'administration ainsi que de quatre membres de l'Assemblée des personnes déléguées pour le CF et de cinq pour le CFN. De plus, les membres substitués seront possiblement appelés à participer à l'une ou l'autre de ces instances fédératives. Notez que les dates du CFN ne sont pas connues à l'avance. Pour les dates des rencontres du CF, veuillez consulter le formulaire d'inscription dans le site de l'Alliance.

Les personnes déléguées intéressées doivent poser leur candidature, **avant 16 h le vendredi 2 octobre 2015**, en remplissant le [formulaire](#) disponible en ligne dans le site de l'Alliance.

●
Pascale Besner, vice-présidente

COMITÉ DE GESTION DU CEE

Pour le mandat 2015-2017, le Comité de gestion du Centre des enseignantes et des enseignants (CGCEE) est à la recherche de deux membres enseignants afin de pourvoir des postes réguliers et substitués.

Les personnes intéressées à assumer cette fonction doivent soumettre leur candidature **avant 16 h le vendredi 2 octobre 2015**, en utilisant le [formulaire](#) en ligne dans le site de l'Alliance.

Les critères de sélection qui guideront le choix du Conseil d'administration sont, entre autres, l'intérêt de la personne pour les questions de perfectionnement, sa disponibilité pour participer à quatre réunions en soirée (16 h 30 à 19 h) au cours de l'année, précédées de réunions préparatoires en après-midi et une journée complète en juin, avec libérations syndicales.

LE MANDAT

Le CEE est complètement géré, de façon autonome, par son Comité de gestion. Dans le respect de sa mission, de sa philosophie et de ses objectifs, le CGCEE, composé majoritairement d'enseignantes et d'enseignants, décide des orientations, des choix budgétaires et des priorités du CEE. Il approuve notamment le bilan annuel et les états financiers et décide de l'ensemble de ses mandats. C'est de ce comité que relève la personne responsable du CEE.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée ou avec le responsable du CEE, monsieur Pascal Jean au 514 596-5109, poste 7309.

●
Roxanne Messier, vice-présidente

COMITÉS DE LA FP ET DE L'EDA

— FP Au cours des dernières années, les comités des secteurs de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ont prouvé leur importance au sein de notre syndicat. L'implication et le dynamisme de leurs membres en ont fait des lieux de rencontre et d'échange de première importance.

— EDA Ces comités distincts se réuniront, en après-midi ou en soirée, à quelques reprises durant l'année, et nous comptons bien y accueillir au moins un représentant de chaque centre.

Les membres intéressés doivent poser leur candidature **avant 16 h, le mardi 6 octobre** en remplissant le [formulaire](#) de la FP ou de l'EDA, disponible en ligne dans le site de l'Alliance, à la page [FORMULAIRES](#). Les membres de l'EDA peuvent également remplir le formulaire qui leur est livré dans l'envoi syndical et le retourner à l'Alliance par télécopieur, au 514 384-5756

●
Josée Tétreault, membre du CA, responsable du comité de la FP
Line Lamontagne, personne-ressource auprès du CA, responsable du comité de l'EDA

PRÊTS POUR LA 1^{re} JOURNÉE DE GRÈVE ?

ACTION mobilisation

Même si la grève est un arrêt de travail, elle commande beaucoup de préparation. Un guide à l'intention des personnes déléguées a été livré aujourd'hui pour permettre de penser à tout ce qui est nécessaire afin de bien organiser la tenue des piquets de grève le matin du 30 septembre et de vous préparer pour la participation à la manifestation au centre-ville en après-midi.

Les personnes déléguées vous convoqueront donc à une assemblée syndicale de votre établissement pour vous donner l'horaire de la journée du 30 septembre, distribuer les différentes tâches entre les membres de l'école et vous informer des modalités de transport pour aller manifester et pour commander un lunch. Un tract de rappel préparé par la FAE et l'Alliance sera également distribué à tous les membres le 28 septembre.

Des fanions supplémentaires ont été livrés dans tous les établissements ce matin. De plus,

un véhicule de l'Alliance sera sur les lieux de la manif pour distribuer des pancartes et des fanions supplémentaires. Après la manifestation, conservez-les pour les utiliser lors de la 2^e journée de grève. Des commandes de macarons et d'autocollants sont livrées de semaine en semaine dans les établissements pour vous permettre d'afficher vos couleurs. Au besoin, n'hésitez pas à en commander auprès de Carmela Gagliano, au Service des communications (communications@alliancedesprofs.qc.ca).

Cette journée de grève du 30 septembre sera la première tenue par un groupe d'employés de



l'État dans le cadre de la négociation nationale 2015. Tous les yeux seront tournés vers nous. Nous avons choisi le syndicalisme de combat afin de supporter nos demandes syndicales et nos représentants qui les défendent à la table de négociation. Nous avons donc la responsabilité d'être présents au piquetage du matin devant nos établissements et au grand rassemblement de l'après-midi. C'est un rendez-vous!

Bonne mobilisation!

● Roxanne Messier, vice-présidente
Martin Bibeau, vice-président
Yves Parenteau, conseiller



Les membres bien déterminés de l'Alliance ont adopté la phase 3 du plan d'action FAE en AG mercredi.

Les mandats des huit syndicats seront consolidés au Conseil fédératif de négociation de la FAE le 23 septembre. Photos Yves Parenteau.

FORMATION SYNDICALE

COMITÉ-ÉCOLE EREHDAA — SESSION SUPPLÉMENTAIRE

En réponse à une grande demande de votre part, une nouvelle session de formation sur le Comité-école EREHDAA, avec libération syndicale, se tiendra **le jeudi 24 septembre 2015 de 13 h à 15 h 30**, au secrétariat de l'Alliance. Un dîner sera servi à 12 h 15.

Cette session s'adresse aux enseignants qui siègent à ce comité. Elle vise à définir leur rôle ainsi que le mandat et la composition de ce comité, tout en outillant les membres pour la collecte des besoins.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 16 h le mardi 22 septembre** en utilisant le [formulaire](#) en ligne dans le site de l'Alliance.

DÉLÉGUÉS 101 — POUR SOUTENIR LES NOUVEAUX DÉLÉGUÉS

— TOUS
LES
SECTEURS

Si vous êtes nouvellement élu ou que vous souhaitez éventuellement rejoindre l'équipe syndicale de votre établissement, la formation *Délégués 101* s'adresse tout particulièrement à vous.

La session se tiendra **le mardi 6 octobre 2015 de 9 h à 15 h 15** au secrétariat de l'Alliance. Un dîner sera servi sur place à 12 h 15.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 16 h le vendredi 2 octobre** en utilisant le [formulaire](#) en ligne dans le site de l'Alliance.

Pour de plus amples renseignements sur les activités de formation, contacter Fanny Panteau au 514 383-4880, poste 238.

LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES AU SERVICE DE LA GRATUITÉ SCOLAIRE

L'Assemblée des personnes déléguées a adopté le 8 septembre dernier une résolution à l'effet que les conseils d'établissement (CE) des écoles et des centres réclament que les sommes recueillies pour la location de locaux à l'occasion des élections fédérales soient remises dans le budget du CE de chaque établissement où seront organisés des bureaux de scrutin, afin d'être utilisés pour payer du matériel scolaire. Ceci dans le but de diminuer les frais des parents et des élèves adultes.

La résolution donnait le mandat à l'Alliance de diffuser un [communiqué de presse](#), qui a été livré aujourd'hui pour affichage au babillard syndical, ainsi qu'une proposition type et une procédure à l'intention des personnes déléguées pour que le CE puisse prendre position à ce sujet.

Parlez-en à votre personne déléguée et aux membres du CE.

● Yves Parenteau, conseiller

Le BIS est publié chaque semaine par le Service des communications

Coordination : Yves Parenteau • Éditique : Marie-France Beaucher • Impression : Mont-Roy L'Imprimeur

8225, boul. Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2P 2M1

Téléphone : 514 383-4880 • Télécopieur : 514 384-5756

— ALLIANCE
DES PROFESSEURS
ET PROFESSEURS
DE MONTRÉAL —

